



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE REGION
POITOU-CHARENTES

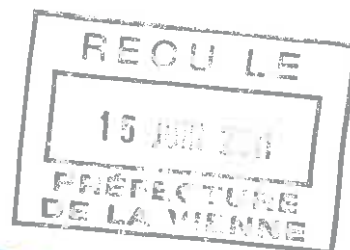


Schéma Directeur

du réseau des CCI
de Poitou-Charentes



Annexe : un rapport

Assemblée Générale du 9 juin 2011

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	3
I. LA CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION POITOU – CHARENTES	4
II. NOMBRE, LIEU D'IMPLANTATION ET CIRCONSCRIPTION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALES.....	4
1. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale d'Angoulême.....	6
2. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Cognac	6
3. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de La Rochelle.....	6
4. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rochefort Sur Mer et de Saintonge.....	7
5. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Deux-Sèvres	7
6. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Vienne.....	7
III. LES OBJECTIFS DE VIABILITE ECONOMIQUE, DE JUSTIFICATION OPERATIONNELLE ET DE PROXIMITE DES ELECTEURS	8
IV. LES ENGAGEMENTS DU RESEAU DE LA CIRCONSCRIPTION POITOU-CHARENTES AU COURS DE L'ACTUELLE MANDATURE.....	9
V. LES SCHEMAS SECTORIELS DU RESEAU DE LA CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE POITOU-CHARENTES AU COURS DE L'ACTUELLE MANDATURE	10

PREAMBULE

Le présent schéma directeur définit, conformément aux dispositions de l'article L.711-8 du Code de Commerce modifié par la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010, le réseau consulaire de la circonscription de la chambre de commerce et d'industrie de région Poitou-Charentes (CCIR Poitou-Charentes).

Il détermine le nombre et la circonscription de chambres territoriales de la circonscription, en tenant compte de l'organisation des collectivités territoriales en matière de développement et d'aménagement économique, ainsi que de la viabilité économique et de l'utilité pour les ressortissants des chambres territoriales.

Il est accompagné d'un rapport justifiant les choix effectués au regard de ces critères et des dispositions de l'article R711-36 du Code de Commerce modifié par la loi du 23 juillet 2010 susvisée.

Le schéma directeur de la CRCI Limousin Poitou-Charentes avait été adopté en assemblée générale le 30 mars 2006 et approuvé par le Ministre.

Le décret de scission du 27 septembre 2006 a conduit à l'installation en décembre 2006 des CRCI Limousin et CRCI Poitou-Charentes.

Cette scission a nécessité l'élaboration d'un nouveau schéma directeur spécifique Poitou-Charentes, ce qui a été fait et adopté lors de l'assemblée générale du 26 novembre 2008. A cette même date, la fusion entre les CCI de Cognac et de Rochefort & Saintonge était proposée mais n'obtenait pas la majorité des deux tiers de ses membres et se trouvait rejetée.

Le 27 juillet 2009, le ministère faisait savoir que le schéma directeur issu de la scission entre les régions Limousin et Poitou-Charentes tel qu'adopté le 26 novembre 2008 ne pouvait être approuvé en l'état puisque ne précisant pas l'avenir de la CCI de Cognac.

Le 24 novembre 2009, la fusion entre les CCI de Cognac et d'Angoulême était proposée à la délibération de l'assemblée générale de la CRCI Poitou-Charentes mais n'obtenait pas la majorité requise des deux tiers de ses membres et se trouvait rejetée.

A ce jour, la CCI de Région Poitou-Charentes, émanation de la CRCI Poitou-Charentes telle qu'issue de la réforme de 2010 ne dispose pas de schéma directeur conformément aux textes rappelés précédemment.

I. LA CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION POITOU – CHARENTES

La circonscription territoriale de la CCIR Poitou-Charentes est composée de 4 départements :

- Charente (16)
- Charente-Maritime (17)
- Deux-Sèvres (79)
- Vienne (86)

La circonscription territoriale de la CCIR Poitou-Charentes est désignée ci-après par « **circonscription Poitou-Charentes** ».

II. NOMBRE, LIEU D'IMPLANTATION ET CIRCONSCRIPTION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALES

Remarque : dans le texte ci-dessous, sont indiqués le nombre de ressortissants issu de la pesée économique 2009 ainsi que les bases d'imposition de cette même année.

La circonscription Poitou-Charentes comprend actuellement, outre la chambre de commerce et d'industrie de région, 6 chambres de commerce et d'industrie territoriales, dont le lieu d'implantation et la circonscription sont définis ci-après :



L'inscription territoriale des Chambres de Commerce et d'Industrie et de leurs antennes



Deux des quatre départements comprennent deux chambres de commerce et d'industrie territoriales, la Charente et la Charente-Maritime.

Pour le département de la Charente, les deux chambres de commerce et d'industrie territoriales sont celles d'Angoulême et de Cognac :

1. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale d'Angoulême

- lieu d'implantation : son siège est à Angoulême.
- circonscription territoriale : elle comprend 345 communes parmi 404 composant le département de la Charente.
- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la TP :
 - nombre de ressortissants 2009 : 8 857
 - bases d'imposition 2009 : 373,2 M€
- pas de délégation infra départementale.

2. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Cognac

- lieu d'implantation : son siège est à Cognac.
- circonscription territoriale : elle comprend 59 communes parmi 404 composant le département de la Charente.
- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la TP :
 - nombre de ressortissants 2009 : 2 492
 - bases d'imposition 2009 : 189,75 M€
- pas de délégation infra départementale.

Pour le département de Charente-Maritime, les deux chambres de commerce et d'industrie territoriales sont celles de La Rochelle et de Rochefort et Saintonge :

3. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de La Rochelle

- lieu d'implantation : son siège est à La Rochelle.
- circonscription territoriale : elle comprend 65 communes parmi 472 composant le département de Charente-Maritime.
- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la TP :
 - nombre de ressortissants 2009 : 11 087
 - bases d'imposition 2009 : 228,3 M€
- pas de délégation infra départementale.

4. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rochefort sur Mer et de Saintonge

- lieu d'implantation : son siège est à Rochefort.
- circonscription territoriale : elle comprend 407 communes parmi 472 composant le département de Charente-Maritime.
- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la TP :
 - nombre de ressortissants 2009 : 14 812
 - bases d'imposition 2009 : 297,98 M€
- pas de délégation infra départementale.

5. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Deux-Sèvres

- lieu d'implantation : son siège est à Niort.
- circonscription territoriale : elle couvre l'ensemble du département des Deux-Sèvres.
- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la TP :
 - nombre de ressortissants 2009 : 9 624
 - bases d'imposition 2009 : 423,71 M€
- pas de délégation infra départementale.

6. La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Vienne

- lieu d'implantation : son siège est à Poitiers.
- circonscription territoriale : elle couvre l'ensemble du département de la Vienne.
- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la TP :
 - nombre de ressortissants 2009 : 12 327
 - bases d'imposition 2009 : 640,07 M€
- pas de délégation infra départementale.

III. LES OBJECTIFS DE VIABILITE ECONOMIQUE, DE JUSTIFICATION OPERATIONNELLE ET DE PROXIMITE DES RESSORTISSANTS

Conformément à la loi du 23 juillet 2010, le réseau consulaire de la circonscription Poitou-Charentes s'engage, au cours de l'actuelle mandature, à accroître sa viabilité économique par la recherche d'une meilleure organisation de ses services, à mieux affirmer la justification opérationnelle de ses actions, à rationaliser ses implantations et les services afférents afin d'être au plus près de ses ressortissants et à mutualiser les fonctions support à l'échelon régional.

Pour l'essentiel, il souligne que :

- Conformément aux dispositions de l'article R711-36 du code de commerce la CCIR prend acte de l'impossibilité pour la CCIT de Cognac de figurer dans un schéma directeur.
- Au cours de la présente mandature, sera créée la CCIT d'Angoulême Cognac Charente, issue de la fusion des CCIT de Cognac et d'Angoulême.
- L'organisation d'actions mutualisées entre la CCIT de La Rochelle et la CCIT de Rochefort et de Saintonge au cours de la mandature précédente, devrait permettre la poursuite de l'optimisation des moyens respectifs des deux chambres afin d'assurer la viabilité économique,
- Les lieux d'implantation des chambres et celui de leurs antennes territoriales (éventuellement permanences et bureaux) voire de leurs futures délégations infra départementales permettent d'apporter aux entreprises les services opérationnels de proximité,
- La CCIT de Rochefort et de Saintonge est concessionnaire d'un port de commerce à Rochefort (échéance 2021) et à Tonnay-Charente (échéance 2021). La CCIT de La Rochelle est concessionnaire du port de pêche (échéance 2044).
- Sont concessionnaires d'un aéroport, les CCIT de la Vienne (aéroport de Poitiers : échéance 2018), et d'Angoulême (aéroport international d'Angoulême-Cognac : échéance décembre 2011. La CCIT ne sera pas candidate au renouvellement de la concession). La CCIT de La Rochelle est propriétaire des espaces dévolus à l'activité aérienne et n'est donc pas titulaire d'une concession, mais a conventionné avec l'Etat pour la gestion de cette activité.
- Le Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire n'est pas engagé en Poitou-Charentes.

IV. LES ENGAGEMENTS DU RESEAU DE LA CIRCONSCRIPTION POITOU-CHARENTES AU COURS DE L'ACTUELLE MANDATURE

Au cours de l'actuelle mandature, le réseau consulaire s'engage à une amélioration coordonnée des services proposés aux ressortissants de sa circonscription :

- en garantissant un socle minimum de services de qualité pour chaque ressortissant de la circonscription de la CCIR, vérifié par la mise en place d'indicateurs d'activité, de qualité et de performance (dans les services de base : création d'entreprise y compris CFE, appui aux entreprises, formation, transmission/reprise),
- en déterminant, en commun, les actions et services entrant dans la définition des missions de service public des chambres, assurées gratuitement,
- en engageant une démarche d'amélioration continue des services apportés aux ressortissants (amélioration et gestion des compétences, pérennité du service, taille critique pour certaines compétences,...),
- en recherchant les synergies par le développement de partenariats (interconsulaire, interdépartemental, interrégional ou autres...) et la recherche d'une plus forte mutualisation des moyens.
- en visant la régionalisation des fonctions support telles que définies par les textes en vigueur.

V. LES SCHEMAS SECTORIELS DU RESEAU DE LA CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE POITOU-CHARENTES AU COURS DE L'ACTUELLE MANDATURE

Conformément aux dispositions de l'article L.711-8 3° du code de commerce, des schémas sectoriels seront élaborés au cours de l'actuelle mandature par la CCIR, en concertation étroite avec les CCIT, et seront soumis au vote de son assemblée générale.

Le réseau consulaire de la circonscription Poitou-Charentes s'engage à mettre en œuvre les schémas sectoriels suivants :

- formation et enseignement,
- gestion des équipements aéroportuaires et portuaires,
- aide à la création, transmission et au développement d'entreprises,
- développement durable

Ces schémas détermineront l'implantation de tous les établissements, infrastructures, équipements et services gérés par une ou plusieurs CCIT.

Leur préparation sera précédée d'une évaluation des missions et des actions des CCIT, et d'une recherche d'organisation optimale du réseau fondée en particulier sur l'objectif d'une plus grande efficacité des services de proximité aux entreprises et d'une meilleure rationalisation et mutualisation des moyens pour l'ensemble du réseau.

Cette évaluation et l'adoption des schémas sectoriels pourraient justifier à terme la révision du présent schéma directeur.

Fait à Poitiers, le

Le Président de la CCIR
Poitou-Charentes

Alain GRIPPON

le Président de
la CCIT
d'Angoulême

le Président de
la CCIT de
Cognac

le Président de
la CCIT de
La Rochelle

le Président de
la CCIT de
Rochefort
sur Mer et de
Saintonge

le Président de
la CCIT des
Deux-Sèvres

le Président de
la CCIT de la
Vienne

Daniel
BRAUD

Claude
MAUMONT

Robert
BUTEL

Jean-Claude
DELAUNE

Philippe
DUTRUC

Philippe
CHARTIER